



**Lycée Professionnel
Jacques Dolle
Antibes**

BAC PROFESSIONNEL

Electrotechnique Energie, Equipements Communicants (ELEEC)

BAC PROFESSIONNEL

Systemes électroniques numériques (SEN)

PARTENARIAT MARINE NATIONALE

Possibilité d'accès à la Marine Nationale après les 3 années de préparation au Bac Professionnel ELEEC ou Bac Professionnel SEN.

Ouvert aux garçons & aux filles

Les élèves de cette section poursuivent leur scolarité pour la totalité des cours et préparent le Bac Professionnel ELEEC ou SEN

Leurs périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) pour les classes de 1ère et de terminale se déroulent en priorité au sein la Marine Nationale.

Conditions spécifiques de recrutement :

Il faut satisfaire aux conditions particulières de recrutement de la Marine Nationale :

- * Évaluation du niveau scolaire
- * Examen du dossier
- * Évaluation de la motivation
- * Évaluation de l'aptitude médicale

Contact Marine Nationale

CIRFA Nice
1 Bis Rue Catherine Ségurane
BP 4137
06303 NICE Cedex 4
Tél : **04 93 62 78 96** Fax : 04 93 62 78 97
cirfa.nice@marine.defense.gouv.fr



L'inscription en seconde Bac Pro ELEEC partenariat Marine se fait sur AFFELNET par un code spécifique (voir avec le collège d'origine)



PARTENARIAT AVEC LA MARINE NATIONALE

Les sections Bac Pro EELEC et SEN proposent une douzaine de places à des jeunes motivés et intéressés par un métier dans la Marine Nationale.

La formation :

La scolarité se déroule sur 3 années.

Afin d'adapter cette formation aux spécialités de la marine, les élèves suivent 2 h hebdomadaires sur les techniques industrielles employées à bord des navires.

En Première, un stage de 2 semaines de découverte de notre institution, au CIN de St Mandrier (Var 83), s'ajoute aux PFMP* en entreprise.

En Terminale, un stage de 8 semaines se répartit de la façon suivante :

- 3 semaines de formation militaire et maritime
- 3 semaines de formation pratique
- 1 semaine de stage pratique en unité à terre ou embarquée
- 1 semaine de formation technique complémentaire et synthèse de stage

Tout élève accepté dans ce partenariat peut se voir proposer, s'il remplit les conditions nécessaires observées sur les 3 années, **sous réserve d'une scolarité satisfaisante et de l'obtention du baccalauréat**, un contrat d'engagement de **1 à 10 ans** renouvelable au sein de la marine nationale.

Les métiers :

Chaque candidat découvre et s'oriente, en cours de scolarité, vers un choix professionnel, une spécialité: mécanicien naval, électrotechnicien, détecteur, détecteur anti-sous-marin, électronicien d'armes, marin pompier de la flotte, la maintenance aéronautique (spécialité porteur ou avionique), mécanicien d'armes, spécialiste des systèmes d'information et télécom, électronicien de bord, détecteur navigateur aérien.

Contactez le CIRFA de NICE pour prendre un rendez-vous avec le conseiller référent.

Premier-maître **MAGNIER (04 93 62 78 92)**

Le Recrutement :

Pour postuler il faut :

- suivre une classe de 3ème en priorité ou une 2nde
- ne pas avoir interrompu sa scolarité
- être de nationalité française
- être âgé de 17 à 25 ans lors du passage du bac
- être apte physiquement et médicalement
- savoir nager

* Période de Formation en Milieu Professionnel



Procédure d'inscription en classe de BAC PRO EELEC "option Marine" ou BAC PRO SEN "option Marine" en fin de classe de 3^{ème}

1) L'Information :

Le principe général d'une inscription d'un candidat ou d'une candidate pour ces filières repose tout d'abord sur une "**double démarche informative**": auprès du lycée d'enseignement professionnel concerné et également auprès du bureau de recrutement (CIRFA Marine) de NICE.

- **Côté Education Nationale :**

Le ou la candidate doit prendre contact avec le proviseur du lycée professionnel et demander une inscription pour le BAC PRO "option Marine".

- **Côté CIRFA Marine de NICE :**

Le ou la candidate doit prendre contact avec les conseillers en recrutement référents du bureau Marine du CIRFA au **04 93 62 78 96**, en demandant : le Premier Maître **MAGNIER** pour la filière EELEC ou SEN.

2) La constitution du dossier

A l'issue du contact avec le conseiller du CIRFA, le candidat devra remplir un dossier qu'il retournera avec l'ensemble des éléments demandés à son référent.

3) La commission mixte.

Une commission mixte "Education Nationale / Marine Nationale" se réunit au début du mois de juin afin de classer les candidats en liste principale et en liste complémentaire.

4) La procédure d'affectation

Quand l'élève est en liste principale, il doit faire une démarche auprès de l'établissement où il est scolarisé afin d'être saisi dans le logiciel d'affectation AFELNET par son établissement d'origine.

Il doit exprimer son choix en vœux n°1 (spécialité et établissement qui correspondent à la liste principale où il est inscrit).

5) L'affectation

L'inspection académique contrôle la cohérence entre la saisie des vœux et la liste principale fournie par la commission mixte.

L'inspection académique affecte les élèves de la liste principale sur leur vœu n°1.

6) En cas de défection

En cas de défection avant ou au cours de la scolarité, les élèves inscrits sur la liste complémentaire sont contactés en respectant leur rang de classement, pour intégrer la classe BAC PRO "option Marine", en remplacement de l'élève qui a souhaité cesser ce partenariat ou en a été exclu (jusqu'en classe de Terminale).